

FPM

Fonds pour l'inclusion financière en RD Congo



RAPPORT ANNUEL
2015

Sommaire

<u>première partie</u> Vue d'ensemble sur le FPM	1
01/Le mot des présidents	2
02/Entretien exclusif avec les deux directeurs généraux	3
03/Quelques chiffres clés au 31/12/2015	7
04/Le FPM en un coup d'œil : vision et mission	8
<u>deuxième partie</u> Positionnement stratégique et gouvernance du FPM ASBL	9
05/Positionnement stratégique du FPM ASBL	10
06/Gouvernance et organisation du FPM ASBL en 2015	11
07/Produits et services d'assistance technique	15
<u>troisième partie</u> Positionnement stratégique et gouvernance du FPM SA	17
08/Gouvernance et organisation du FPM SA	18
09/Politique et produits de refinancement	20
<u>quatrième partie</u> Activités, impact et performance	21
10/Évolution et composition du portefeuille de prêts	22
11/Évolution du portefeuille de projets d'assistance technique	23
12/Contribution du FPM à l'inclusion financière	25
13/Le FPM vu par ses partenaires IMF, COOPEC et banques et par quelques-uns de leurs clients	26
<u>cinquième partie</u> Les états financiers du FPM SA	35
14/Bilan	36
15/Compte de résultat	38
16/Capitaux propres	39
17/Tableau des flux de trésorerie	40
18/Rapport général des Commissaires aux comptes annuels	41
<u>sixième partie</u> Les états financiers du FPM ASBL	43
19/Bilan	44
20/Compte de résultat	46
21/Tableau financier des ressources et des emplois	47
22/Rapport de l'Auditeur indépendant	48





première partie

Vue d'ensemble sur le FPM

01 / Le mot des présidents

Chers lecteurs,

Nous sommes particulièrement heureux de vous présenter notre rapport annuel, car l'année 2015 marque pour le FPM la concrétisation d'un projet ancien et très stratégique : l'entrée en activité de notre branche financière, le FPM SA. Désormais notre dispositif est pleinement opérationnel : le FPM ASBL assure l'appui technique des acteurs du secteur, à savoir les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC), les institutions de microfinance (IMF) et les banques ciblant les MPME, tandis que le FPM SA se consacre au refinancement. Bien que distincts juridiquement et disposant d'une gouvernance et d'une équipe de gestion propres, nos deux instruments partagent le même espace et évoluent en étroite concertation.

Pour sa première année, le FPM SA a accordé sept prêts, pour un portefeuille au 31/12/2015 de 11,7 millions USD. Cela constitue un démarrage encourageant et conforme au plan stratégique. Parmi ces sept partenaires, nous comptons quatre institutions de microfinance, deux banques et une coopérative d'épargne et de crédit, ce qui reflète la stratégie d'appui diversifiée du FPM SA, adaptée aux parcours, aux forces et aux faiblesses de chaque institution. Le plus souvent, ces partenaires bénéficient dans le même temps d'un accompagnement technique du FPM ASBL.



Après l'important travail de formalisation réalisé lors de ce premier exercice, avec notamment la mise en place et la consolidation de l'ensemble de ses politiques et procédures, le FPM SA est aujourd'hui en ligne avec les standards internationaux de bonne gouvernance. Il dispose de fondations solides qui lui permettent de se consacrer pleinement à son objectif principal : l'inclusion financière des MPME en RDC par le refinancement des institutions financières.

Dans un contexte de croissance modérée du secteur, mais surtout dans un environnement qui reste marqué par de très sérieuses difficultés, les besoins d'assistance technique ne se démentent pas. Le FPM ASBL a conçu en 2015 20 nouveaux projets auprès de 12 partenaires, portant à 91 le nombre de projets depuis 2011, auprès de 42 institutions.

En 2015, ces appuis sont allés à parts égales aux COOPEC et IMF d'initiative nationale et aux filiales internationales de groupes spécialisés en microfinance. Il se confirme que ces dernières sollicitent

de manière croissante l'appui technique du FPM. C'est l'un des faits marquants de l'année. Naturellement nous nous en réjouissons, puisque cela traduit la confiance dans nos interventions. Dans un pays comme la RDC, la croissance tant verticale qu'horizontale représente un grand défi qui demande des ajustements réguliers et une politique générale d'anticipation. L'autonomie, nous le savons, ne se décrète pas. Elle se construit.

L'année 2015 a vu des institutions, qui avaient fait le choix du repli, connaître des échecs cuisants avec une conséquence systémique non négligeable bien que contenue par l'action énergique de la Banque Centrale du Congo. Plus que jamais, nous encourageons les acteurs de l'inclusion financière à examiner, notamment via ce rapport annuel, le type d'appui que pourrait leur apporter le FPM.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Pierre Daubert
Président du FPM ASBL

Eric Van den Bosch
Président du FPM SA

02/ Entretien exclusif avec les deux directeurs généraux

- Jean-Claude Thetika dirige le FPM ASBL
- Carlos Kalambay dirige le FPM SA

Créé le 26 septembre 2014, le FPM SA a obtenu son agrément officiel en février 2015; il est dirigé par Carlos Kalambay. L'ASBL, quant à elle, sous la direction générale de Jean-Claude Thetika, développe ses activités en RDC depuis 2010.

L'année 2015 vient de s'achever. Que peut-on retenir sur cette année en termes de faits marquants du développement du FPM ?

Jean Claude Thetika : « La famille FPM a franchi un pas important dans la concrétisation de sa vision de l'inclusion financière en RDC. L'année 2015 a consacré le tout premier financement du FPM SA et c'est une première en RDC. Mon collègue Carlos Kalambay y reviendra en détail. Du côté du FPM ASBL, une autre étape tout aussi importante a été accomplie dans le lancement de certaines innovations et dans la mise en place de premières actions concrètes pour l'extension régionale. Le tout dans une dynamique de croissance des activités jamais réalisée dans le passé.



« Nos indicateurs de performance sont révélateurs de l'approfondissement de notre ancrage dans le paysage financier congolais. »

Jean-Claude Thetika dirige le FPM ASBL et Carlos Kalambay dirige le FPM SA.



« Le FPM SA est la toute première institution privée de refinancement des institutions financières jamais créée dans le pays. »

Après la phase d'analyse en 2014, nous avons réussi à poser les bases de notre stratégie d'insertion de certaines innovations, notamment sur le financement agricole, la microassurance et les canaux alternatifs de distribution de services financiers. En 2015, nous avons finalisé notre étude sur les opportunités de financement dans le secteur agricole qui a suscité un grand intérêt dans le secteur. A la suite de cette étude, le temps était arrivé de nous engager dans une phase d'expérimentation sur base d'un projet concret d'assistance technique. Et pour cela, nous avons lancé un projet pilote dans le financement agricole avec l'une des plus grandes banques universelles de la place.

Nous avons animé un forum de sensibilisation sur la microassurance. Dans la foulée de la libéralisation du secteur des assurances, ce fut l'occasion de poser les bases d'un programme d'assistance technique.

L'année 2015 a aussi été marquée par des avancées réelles dans la réalisation de notre objectif stratégique de la promotion de l'extension régionale. Nous avons continué à mener nos études sur les opportunités d'investissement dans les provinces les moins desservies du pays – notamment le Maniema et la Province orientale. Mais nous avons surtout accompagné un partenaire dans le Kasai Oriental, à Mbuji-Mayi, l'une des principales villes du centre du pays. »

Carlos Kalambay : « Le principal événement du côté du FPM SA est le lancement des activités de refinancement après l'obtention de la licence en février 2015. Nous notons avec satisfaction

l'adhésion totale de la Banque centrale du Congo à ce projet, comme en témoigne la célérité dans le traitement de la demande de la licence obtenue en moins de deux mois. Un temps record !

Toujours dans ce chapitre, il faut préciser que le FPM SA a été ainsi agréé en tant que société financière. Ce détail vaut la peine d'être mentionné : c'est la toute première institution privée de refinancement des institutions financières jamais créée dans le pays. Nous sommes ravis de participer à la consolidation du secteur financier, alors qu'il amorce des mutations structurelles importantes nécessitant des partenaires financiers solides pour accompagner sa croissance.

En moins d'une année, le FPM SA est connu de tous les acteurs du secteur financier et se positionne, avec le FPM ASBL, comme un partenaire technique et financier jouant un rôle crucial dans la construction d'un secteur financier solide et efficace.

Outre le lancement des opérations, cette première année a été consacrée également à la consolidation de notre cadre institutionnel. En 2015, nous avons complété et finalisé la structure organisationnelle par le recrutement du Directeur général adjoint, une chargée d'investissement et des fonctions d'appui. La structure de gouvernance a, elle aussi, évolué avec la mise en place d'un Comité de crédit composé d'un membre représentant l'actionnaire majoritaire et de deux membres indépendants. Enfin, un cadre de gestion cohérent a été mis en place, avec un ensemble complet de politiques et procédures conformes aux

meilleures normes internationales. Nous pouvons affirmer que les fondations ont été posées pour nous permettre de réaliser notre vision d'inclusion financière en RDC. »

Pouvez-vous illustrer vos propos avec quelques résultats concrets ?

Jean Claude Thetika : « L'année 2015 a été très productive. Nous avons enregistré une nette progression des activités d'assistance technique comparativement à 2014. Au total, nous avons géré 30 projets, dont 20 nouveaux lancés au courant de l'année 2015; ce qui représente une croissance de près de 20% en terme de nombre de projets gérés par rapport à 2014 (25 projets gérés). En cumulé depuis 2011, nous comptons 91 projets auprès de 42 institutions financières du pays. Et nous en sommes d'autant plus satisfaits que l'année était marquée par un début de ralentissement du secteur financier et des activités économiques.

Cette évolution est à mettre sur le compte, d'une part, de notre compréhension croissante de la dynamique du secteur financier congolais, de ses acteurs et de ses besoins. D'autre part, nous notons avec satisfaction que le FPM ASBL est sollicité par un nombre croissant de partenaires de toutes natures : les COOPEC, les IMF, qu'elles soient locales ou internationales, ainsi que les banques. Cette diversité de bénéficiaires témoigne de notre capacité à adapter

nos solutions à toutes les catégories d'institutions financières partenaires et constitue aussi un signe à la fois de leur confiance et de la pertinence des interventions du FPM ASBL.

Les indicateurs d'assistance technique ci-après sont révélateurs de l'approfondissement de notre ancrage dans le paysage financier congolais. Le volume moyen des projets a doublé en passant de 103 943 USD en 2014 à 272 923 USD en 2015. Par ailleurs, la durée moyenne par projet est passée de 9 mois en 2014 à 11 mois en 2015. Des projets plus importants en valeur et dont la durée moyenne est plus longue, tels sont les traits saillants qui caractérisent la dynamique de cette année.

La répartition du budget d'assistance technique en fonction du segment de marché a évolué vers un rééquilibrage entre les IMF internationales d'une part et les COOPEC, COOCEC et IMF d'initiative locale d'autre part. En 2015 ces deux catégories d'institutions représentent chacune 44% de notre budget d'assistance technique, alors qu'en 2014 leurs parts respectives étaient de 25% et 42%. Il se confirme que les IMF internationales sollicitent de manière croissante l'appui technique du FPM, ce qui est justifié par leur développement rapide. Le soutien à la PME représente la plus grande part budgétaire de nos interventions. »

Carlos Kalambay : « Nous avons décaissé sept prêts pour un portefeuille de 11,7 millions USD en l'espace de six mois. Soit un prêt moyen de 1,67 million USD. Ce démarrage remarquable



« Nous avons lancé un projet pilote dans le financement agricole avec l'une des plus grandes banques universelles de la place. »

de l'activité de refinancement a confirmé le réel besoin du secteur financier en matière de ressources de refinancement à moyen et long terme.

Sept institutions financières partenaires ont bénéficié de ces prêts, dont quatre institutions de microfinance, deux banques et une coopérative d'épargne et de crédit. A la clôture de l'année 2015, chacun de ces partenaires était en règle avec ses engagements vis-à-vis du FPM, malgré le ralentissement dans la croissance de leurs activités noté durant la même année. »

Quelles sont les perspectives du développement du FPM au regard des évolutions internes et de l'environnement économique dans lequel il évolue ?

Jean Claude Thetika et Carlos Kalambay :

« Le ralentissement de l'économie mondiale en 2015, et en particulier celle de la Chine, a impacté négativement les prévisions économiques en RDC. La baisse du cours des matières premières couplée à une réduction de la demande chinoise a contraint le gouvernement congolais à revoir à la baisse ses prévisions de croissance, celle-ci étant portée essentiellement par le secteur minier. Les effets de cette crise se sont exacerbés avec la fermeture précipitée de certains grands groupes miniers opérant au Katanga, avec comme conséquence une sortie

massive de devises, la baisse du chiffre d'affaires des PME sous-traitantes et des plans sociaux massifs.

Le secteur financier ressent déjà les effets de ce retournement de la conjoncture. Il est à craindre que les conséquences de cette crise se traduisent, en 2016, par une croissance faible, voire négative, et un niveau accru du risque de crédit. Les deux premiers mois de 2016 confirment ces craintes. Sur le plan économique, on note le début d'une poussée inflationniste nourrie par les anticipations des agents économiques face à l'incertitude politique, et une surchauffe sur le marché des changes. Le secteur financier présente déjà une tendance haussière du niveau des risques, couplé à une baisse ou stagnation de la croissance. Les conséquences de ce ralentissement pourraient être plus importantes qu'on l'imagine. Le FPM se prépare en conséquence, pour accompagner le secteur financier et ses partenaires à minimiser les risques attendus. »

Jean Claude Thetika : « En interne, même si nous n'ignorons pas les défis auxquels nous aurons à faire face au cours de 2016 et des années suivantes, nous envisageons l'avenir avec assez d'optimisme. Nous projetons d'élargir la portée de nos interventions tout en améliorant la qualité des services rendus aux IFP. Dans un contexte de coûts de structure élevés couplé à une concurrence accrue, l'amélioration de l'efficacité des opérations bancaires devient une priorité. Dans ce contexte, nous nous engagerons davantage

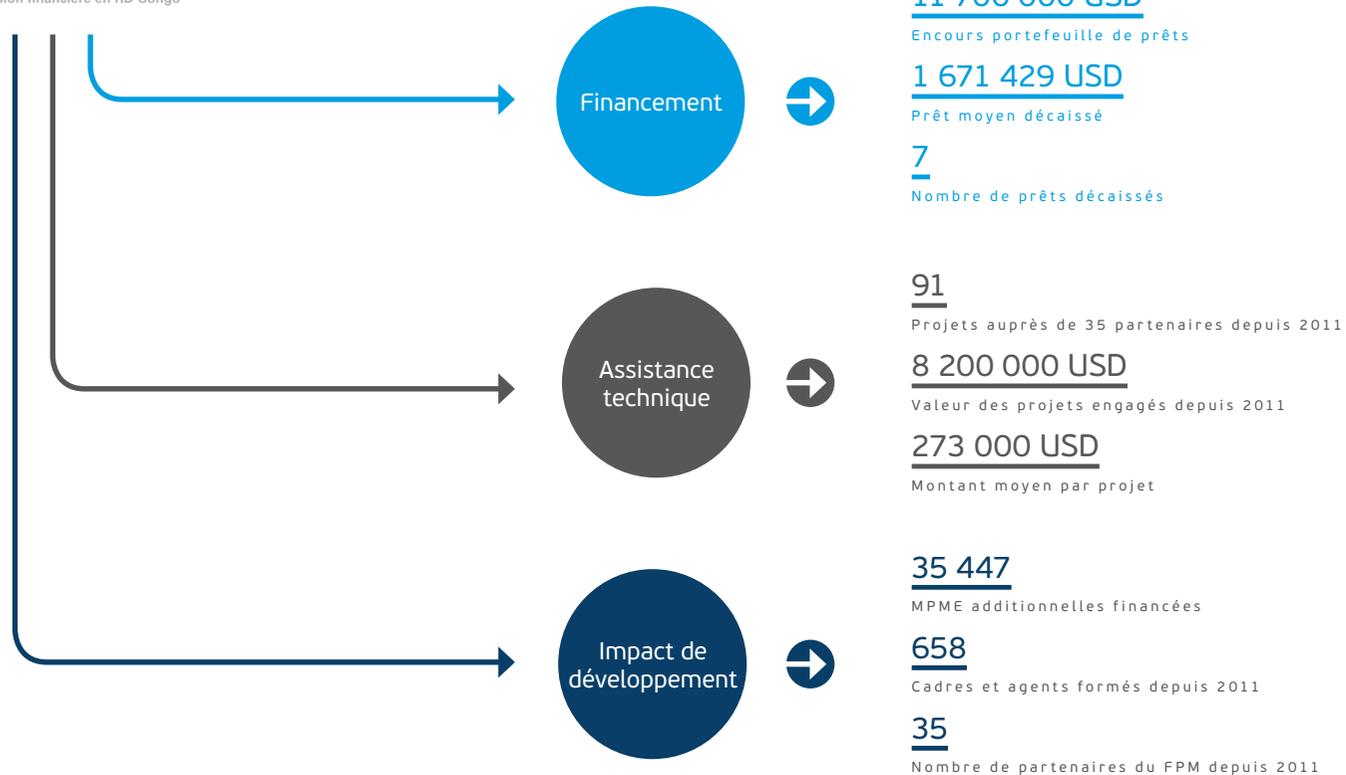
dans le développement des canaux alternatifs de distribution, avec le nouveau modèle de banque à distance ainsi que l'automatisation des processus de gestion dont celui du crédit, pour plus d'efficacité opérationnelle. Il sera aussi question de consolider notre positionnement dans le déploiement de notre stratégie de financement agricole et de développement de certaines autres innovations, dont les opportunités se dessinent clairement pour nos partenaires. »

Carlos Kalambay : « Notre ambition est de devenir la référence en matière de refinancement des institutions financières en RDC. Nous voulons mettre à la disposition des institutions financières ayant pour clientèle-cible les MPME, les fonds nécessaires leur permettant de réaliser des prêts à moyen et long terme.

Le FPM SA devra parvenir à lever graduellement de nouveaux fonds afin de développer son activité et répondre ainsi à une demande croissante de refinancement. Dans le même temps, il devra s'assurer d'un certain équilibre dans la répartition du portefeuille entre les différents acteurs du secteur financier.

Nous prévoyons un portefeuille de prêts de 24 millions USD en 2016. Plus important, nous pensons atteindre progressivement l'équilibre financier. Ce qui signifie une institution plus solide pour vous servir de manière durable. »

03/ Quelques chiffres clés au 31/12/2015



04/ Le FPM en un coup d'œil : vision et mission

VISION Le FPM a pour vision la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations en RD Congo. Il vise à soutenir la construction et le développement d'un système financier inclusif et responsable.

MISSION Le FPM s'est donné pour mission de favoriser l'inclusion financière en RD Congo, en appuyant techniquement et financièrement les institutions financières qui ciblent en particulier les MPME et des populations actives à faibles revenus.





deuxième partie

Positionnement stratégique et gouvernance du FPM ASBL

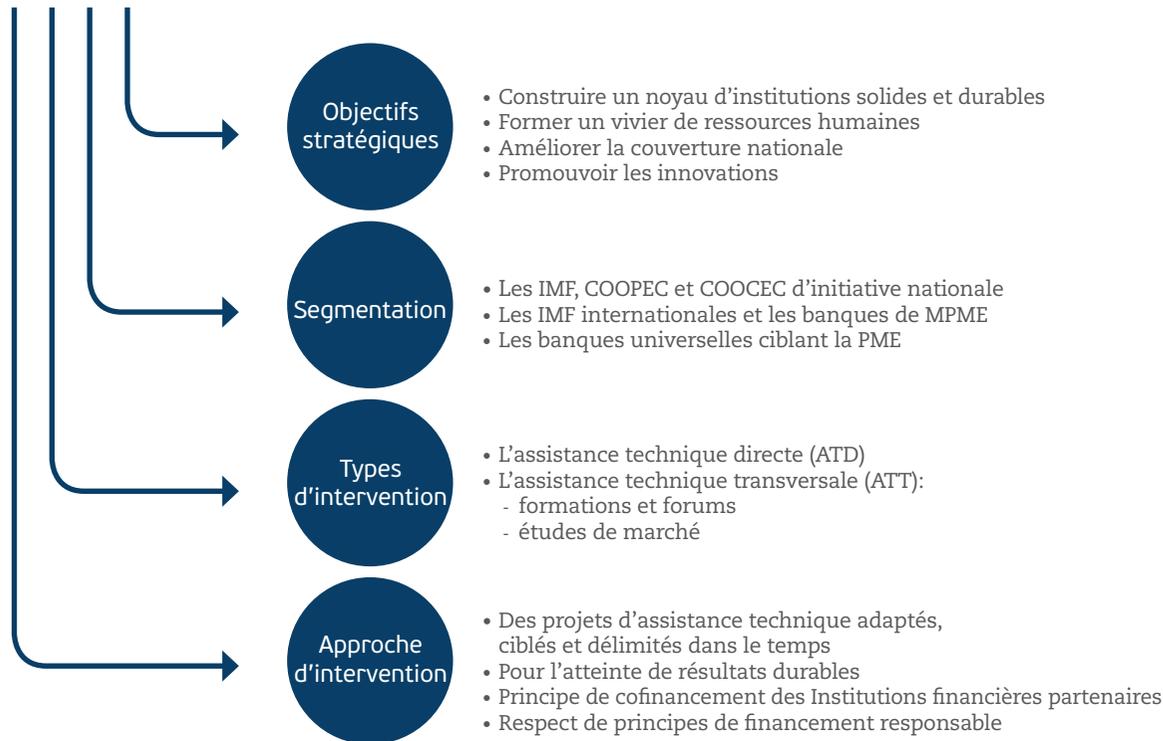
05/ Positionnement stratégique du FPM ASBL

La mission du FPM ASBL se concrétise autour de quatre piliers :

- 1) les objectifs stratégiques poursuivis,
- 2) la segmentation du marché,
- 3) les types d'intervention,
- 4) l'approche d'intervention.

VISION

Une inclusion financière plus large en RDC



➔ Avoir au moins une institution forte dans chaque province

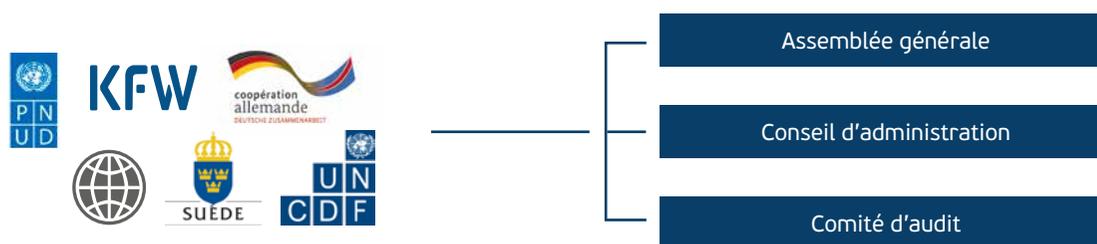
➔ Priorité aux institutions d'initiative locale 40% à 60%

➔ 75% pour l'ATD et 25% pour l'ATT

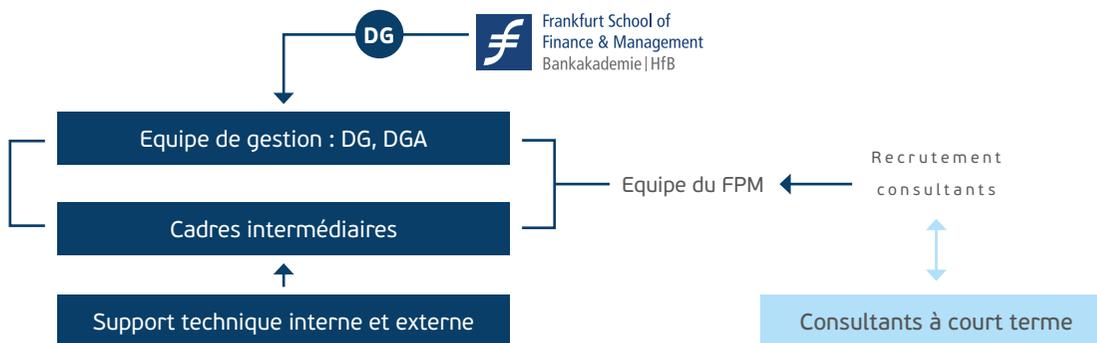
➔ Projet d'au-moins une année et 10% de cofinancement minimum

06/ Gouvernance et organisation du FPM ASBL en 2015

stratégie



opérations



Une structure de gouvernance simplifiée

Le FPM ASBL a une gouvernance d'entreprise structurée et efficace. Elle est composée d'une Assemblée générale, d'un Conseil d'administration et d'un Comité d'audit.

L'Assemblée générale, composée de sept « membres effectifs », élit les membres des deux autres organes de gouvernance.

Le Conseil d'administration, composé de trois membres, est l'organe de pilotage stratégique du FPM.

Le Comité d'audit, composé de trois membres indépendants de l'exécutif, s'assure de la conformité des pratiques avec les règles de gouvernance adoptées dans l'ensemble de l'activité.

L'équipe de gestion, constituée du Directeur général et du Directeur général adjoint, est soutenue par le Conseiller, la Frankfurt School of Finance and Management. Elle encadre une équipe de cadres intermédiaires et une équipe d'appui externe partagée avec le FPM SA.

Les consultants à court terme intervenant dans les projets sont recrutés par un processus d'appel d'offres.

Regards sur la composition des organes de gouvernance du FPM ASBL

Bailleurs de fonds du FPM ASBL



Assemblée générale des membres effectifs

Conseil d'administration



Pierre
DAUBERT
Président
du CA



Frédéric
KALALA
Administrateur



Claudia
HUBER
Administrateur

Comité d'audit



Alethea
MUSHILA
Présidente du
Comité audit



Aimé
KASENGA
Membre du
Comité audit



Caty
MBUNGANI
Membre
effectif

Le Conseil d'administration formule les lignes directrices de la politique générale du FPM ASBL. Il a la responsabilité de la sélection du conseiller du Fonds et de la nomination du Directeur général, auxquels il assigne des objectifs annuels. Le Conseil d'administration joue également le rôle de comité de projets, dans la mesure où il prend les décisions, sur proposition de l'équipe de gestion, concernant la sélection des projets d'assistance technique auprès des institutions financières partenaires.

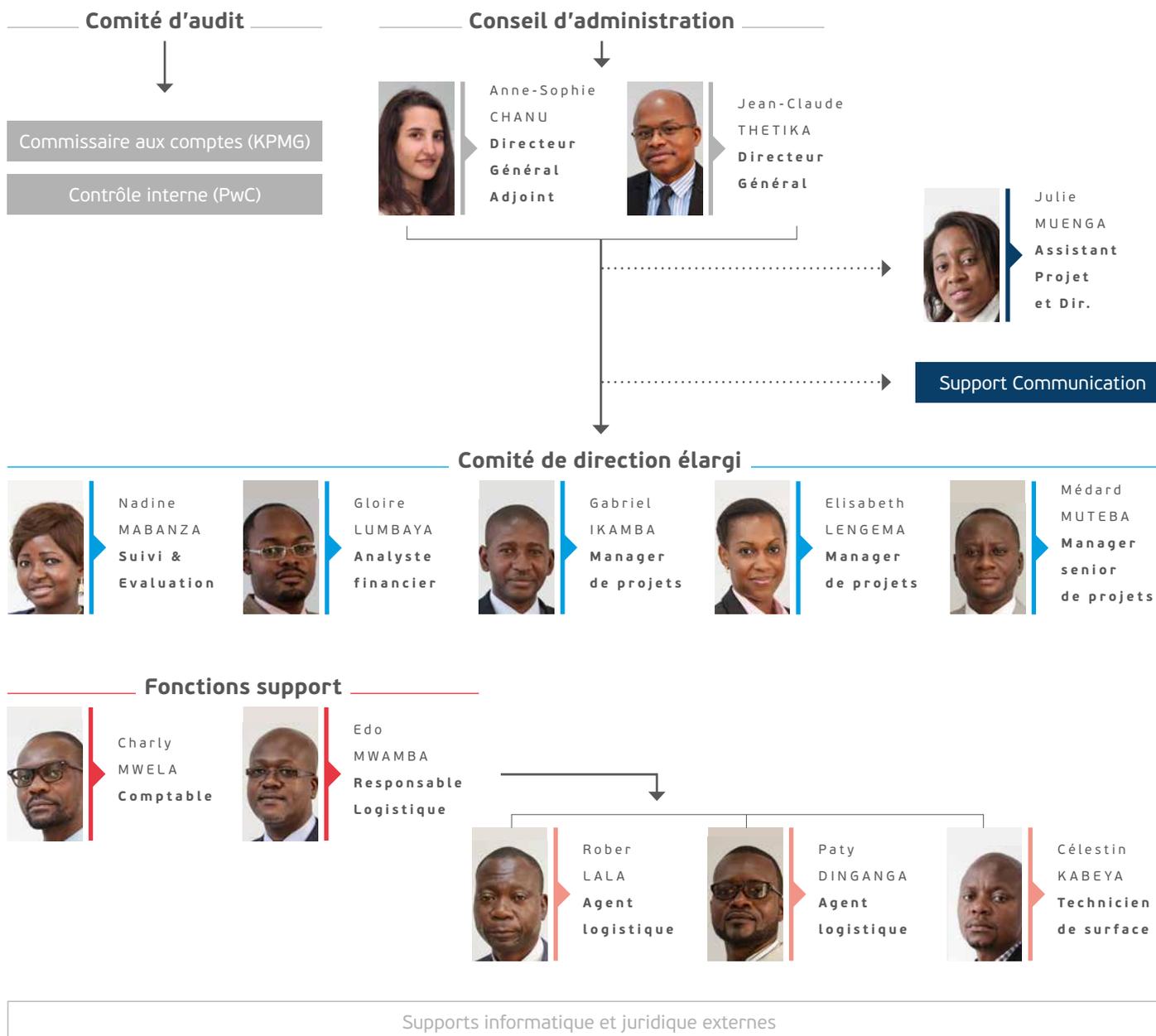
Le Comité d'audit a pour mission d'accompagner l'AG et CA dans l'exercice de ses fonctions de surveillance, de conformité et de suivi de contrôle interne. Il est donc compétent pour examiner et contrôler les comptes des différentes activités du FPM ASBL. Le Comité d'audit se réunit en début d'année pour valider les comptes annuels et en fin d'année pour suivi de recommandations.

Évolution de la structure organisationnelle

La structure organisationnelle a connu quelques légers changements par rapport à l'année 2014. Deux personnes ont rejoint l'équipe en 2015. La gestion administrative des projets a été renforcée par le recrutement d'un assistant-projets. En outre un nouveau manager de projets a été recruté au cours de l'année.

Le FPM ASBL dispose d'une équipe jeune, constituée de 14 personnes soit un DG et un DGA, un responsable de suivi et évaluation, un responsable de la communication, un analyste financier, quatre managers des projets, un comptable, un assistant-projets et à la direction, et une équipe logistique constituée de quatre personnes.

Les fonctions informatique et juridique sont externalisées. Toutes les fonctions d'appui sont partagées avec le FPM SA.



Changement au cœur de la gouvernance du FPM

En 2015 et après 4 ans de loyaux services au FPM, Monsieur Simon GUPTA a quitté ses fonctions du président du Conseil d'administration du FPM SA et administrateur du FPM ASBL pour le compte de la KfW. Il a été remplacé par Madame Claudia Huber comme administrateur et représentante de la KfW dans les deux véhicules. Elle est aussi présidente du Comité de crédit du FPM SA et, en tant que telle, sa mission est de faire le lien entre le Conseil d'administration et le comité de crédit, veillant à ce que la stratégie d'investissement développée puisse être implémentée de manière optimale.

Claudia Huber : « Mon implication dans le FPM est un retour en RDC après y avoir travaillé quelques années auparavant. Je porte un grand intérêt à la problématique de l'inclusion financière en RDC, et plus particulièrement à l'accès des micro, petites et moyennes entreprises à des services financiers adaptés à leurs besoins. Avec mon regard extérieur, et venant seulement d'arriver au FPM en novembre 2015, je crois véritablement que le FPM fait partie intégrante du secteur financier en RDC depuis quelques années.

En plus, le FPM est une structure unique avec deux équipes de gestion très expérimentées qui connaissent parfaitement le terrain.

L'inclusion financière en RDC a augmenté ces dernières années comme le montrent des chiffres récents. Alors qu'en 2011 seulement 12% de la population avait accès à des services financiers, on relevait déjà en 2014 presque 18% ! Nous sommes fiers de pouvoir dire que le FPM a contribué à ce progrès ! Et de mon côté, j'espère pouvoir apporter ma modeste contribution à continuer à faire progresser l'inclusion financière et avec cela le développement économique et social en RDC. »



« Le FPM est une structure unique avec deux équipes de gestion très expérimentées qui connaissent parfaitement le terrain. »

07/ Produits et services d'assistance technique

Une offre variée de services d'assistance technique

➔ **ATD** Assistance technique directe

Ces interventions visent le renforcement des capacités des institutions financières partenaires. Elles permettent de réduire leurs risques institutionnels et d'accroître leur capacité d'intervention dans l'offre de services aux MPME.

Les projets portent sur six domaines principaux :

- Gouvernance, stratégie et organisation ;
- Downscaling / Upscaling pour cibler le marché de la PME ;
- Contrôle et audit interne et gestion des risques ;
- Gestion financière et comptable ;
- Système d'information et de gestion ;
- Développement des produits et innovation.

➔ **ATT** Assistance technique transversale

A la différence de l'assistance technique directe, les interventions transversales sont ouvertes à tous les acteurs du secteur, quel que soit leur niveau de développement. Aucun critère d'éligibilité n'est appliqué.

- Les formations et forums: il s'agit de formations certifiantes orientées métier et de forums et conférences organisés sur des sujets précis, souvent innovants pour le secteur, dans le but de promouvoir les meilleures pratiques.
- Études de marché: leur but est d'analyser les potentialités d'installation des institutions financières dans les provinces mal desservies.



Des interventions ciblées et efficaces

Elles sont accordées à un nombre limité d'institutions financières partenaires présentant un réel potentiel de développement. De plus, ces interventions se focalisent sur les domaines clés et dans un horizon temporel bien défini (quatre à douze mois). Cette orientation centrée sur les priorités de gestion des Institutions financières partenaires permet un impact plus élevé pour chaque dollar dépensé par les bailleurs de fonds.



Gestion de projets aux meilleures normes

Ceci suppose (1) la mise en exergue des priorités de gestion des partenaires, (2) la mise en place d'une planification efficace limitée dans le temps, optimale en termes de coûts et de qualité des consultants mis à disposition, assortie de jalons, d'indicateurs de suivi et de facteurs de gestion des risques pour chaque projet ; et (3) un suivi de proximité des projets, avec des Comités de pilotage qui se réunissent de façon régulière.



Durabilité et cofinancement

Le FPM ASBL met l'accent sur la garantie d'un impact positif et à long terme de ses activités. Il veille à ce que les Institutions financières partenaires deviennent de plus en plus autonomes et soient encouragées à s'intégrer pleinement dans le secteur privé. Elles participent aux coûts de mise en œuvre des projets. Les cofinancements sont fonction de la capacité financière de l'institution bénéficiaire et de la nature de l'activité.





troisième partie

Positionnement stratégique et gouvernance du FPM SA

08/ Gouvernance et organisation du FPM SA

Assemblée générale
des actionnaires :



gouvernance

Conseil d'administration



Eric
VAN DEN BOSCH
Président du CA



Claudia
HUBER
Administrateur



Laure
WESSEMIUS-
CHIBRAC
Administrateur

Comité de crédit (CdC)



Nicolas
BLONDEAU
Membre du CdC



Stéphane
RYELANDT
Membre du CdC



Claudia
HUBER
Présidente
du CdC

Comité d'audit



Laure
WESSEMIUS-
CHIBRAC
Présidente du
Comité d'audit



Eric
VAN DEN BOSCH
Membre du
Comité d'audit

Conseiller Incofin
INVESTMENT MANAGEMENT

Management : DG, DGA

gestion



Carlos
KALAMBAY
Directeur
général



Gilles
VERCOMMEN
Directeur
général adjoint



Nadège
BULA BULA
Chargé
d'investis-
sment



Serge
KENA
Comptable



Ken
KALONJI
Assistant
administratif

Le FPM SA fonctionne avec une gouvernance simplifiée et un management resserré : une Assemblée générale, un Conseil d'administration et une Équipe de gestion.

Le Conseil d'administration (CA) est composé de trois membres nommés par les trois principaux actionnaires du fonds (KfW, BIO, Cordaid). Le CA jouit de pouvoirs élargis, notamment la mise en place de la stratégie, la nomination du Directeur général et la désignation de membres de comités qui lui sont attachés : le Comité de crédit et le Comité d'audit.

Le Comité de crédit (CdC) est composé de trois membres et est chargé de statuer sur l'octroi de financements en conformité avec la stratégie et la politique d'investissement arrêtées par le conseil d'administration.

Le Comité d'audit est chargé de veiller à l'intégrité des états financiers, de contrôler le niveau des risques, de superviser et contrôler les mécanismes de contrôle interne et de contrôler le travail des commissaires aux comptes.

Le FPM SA est conseillé par Incofin IM, une société d'investissement qui dispose d'une solide expérience dans la gestion des fonds d'investissement à caractère social et financier.

L'Équipe de gestion (EG) est constituée d'un Directeur général (DG), soutenu par un directeur général adjoint (DGA), une chargée d'investissement et un assistant administratif. En 2015 l'équipe s'est agrandie avec un comptable. La plupart des fonctions d'appui sont partagées avec le FPM ASBL (par exemple la logistique et la communication). Certaines autres fonctions sont externalisées telles que l'assistance juridique via un cabinet d'avocat et l'audit interne via un cabinet d'audit international.

09/ Politique et produits de refinancement

Politique de refinancement

Le FPM SA mène une politique de financement responsable qui se fonde sur une analyse rigoureuse de la capacité de remboursement et des risques inhérents aux activités des IFP qui sollicitent des prêts.

Plusieurs étapes sont identifiées lors du processus de refinancement :

Une présélection est effectuée sur base des critères d'éligibilité et sur base de plusieurs informations financières et non-financières. Dans le cas où cette présélection s'avère positive, l'équipe du FPM SA passe à une évaluation complète de l'institution demandeuse avec le support de différents outils de notation. Cette évaluation consiste également à effectuer une mission sur le terrain afin de rencontrer les principaux agents de l'institution (*due diligence*).

Après la révision par l'équipe du FPM SA, son Conseiller fait une révision de deuxième ligne (aspects de risque et conformité). Ensuite l'Équipe de gestion présente le dossier au Comité de crédit. Une fois le dossier approuvé par le Comité de crédit, les documents juridiques relatifs à la transaction sont rédigés afin de passer au décaissement du crédit. Pour assurer un suivi rapproché, l'institution financière partenaire fournira un rapport trimestriel standardisé à l'équipe du FPM SA.

Produits de financement

Le FPM SA a la possibilité d'offrir de la dette senior et de la dette subordonnée.

1. Les **prêts seniors** octroyés par le FPM SA comprennent des crédits remboursables progressivement ou en une fois à l'échéance. La maturité des prêts seniors peut aller de 1 an jusqu'à 5 ans

et ce, pour un montant minimal de 250 000 USD jusqu'à un maximum de 5 millions USD.

L'exposition à chaque institution financière partenaire se limite à 100% de ses fonds propres prudentiels (tier 1 + tier 2). Les prêts seniors sont généralement assortis d'un taux d'intérêt fixe (mais dégressif) à des conditions de marché. Le FPM SA peut éventuellement accorder aussi des prêts à taux variables.

2. Le FPM SA peut apporter des quasi-fonds propres sous la forme de **prêts subordonnés** à des conditions de marché. Afin d'être considérés comme des quasi-fonds propres, les prêts consentis doivent respecter les normes arrêtées par la Banque centrale du Congo en matière de dette subordonnée.

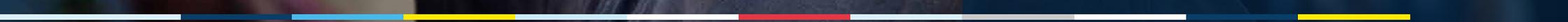
Les institutions financières demandeuses de prêts subordonnés doivent démontrer un risque de contrepartie modéré pour être autorisées à contracter un emprunt subordonné auprès du FPM SA. La préférence est donnée aux institutions financières auxquelles l'amélioration induite du ratio de solvabilité ouvrira de réelles opportunités de croissance durable sur le marché.





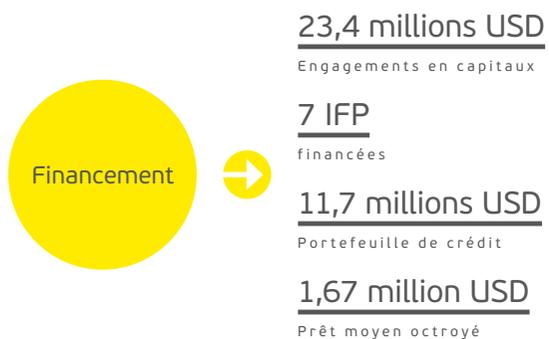
quatrième partie

Activités, impact et performance

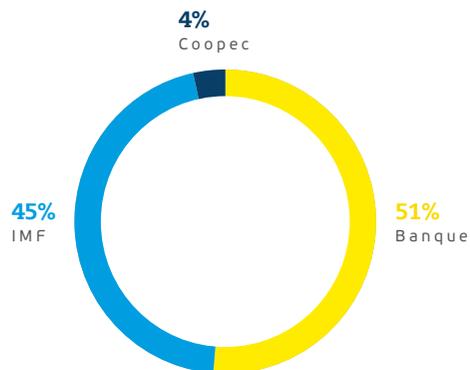


10/ Évolution et composition du portefeuille de prêts

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE FPM SA
À FIN 2015

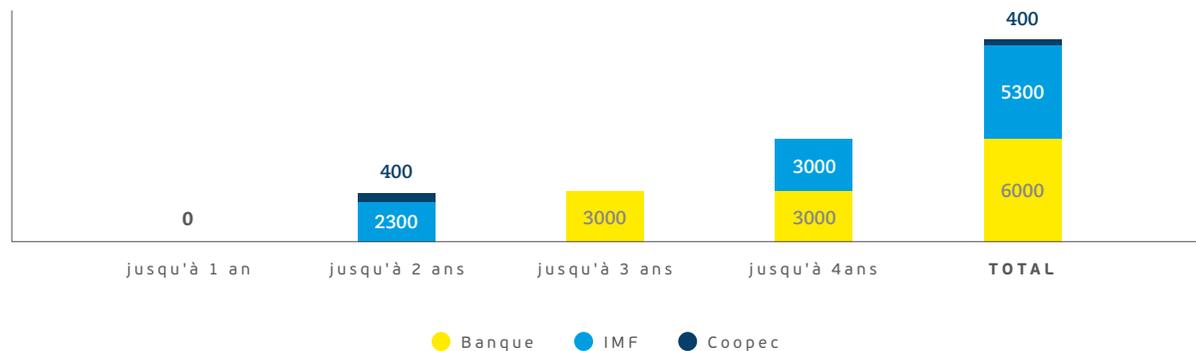


COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT
DU FPM SA PAR TYPE D'INSTITUTION FINANCIÈRE
PARTENAIRE



COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT DU FPM SA
PAR MATURITÉ DE PRÊT OCTROYÉ AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES PARTENAIRES

MATURITÉ	jusqu'à 1 an	jusqu'à 2 ans	jusqu'à 3 ans	jusqu'à 4ans	TOTAL
Banque	0	0	3 000	3 000	6 000
IMF	0	2 300	0	3 000	5 300
COOPEC	0	400	0	0	400
TOTAL	0	2 700	3 000	6 000	11 700



11/ Évolution du portefeuille de projets d'assistance technique

Des appuis techniques accrus et variés au bénéfice d'une diversité d'institutions financières partenaires

En 2015 le FPM ASBL a géré 30 projets d'assistance technique auprès de 12 partenaires dont 15 projets d'assistance technique directe, 6 modules de formation, 4 forums et 5 études de marché. Ce qui porte à 91 le nombre de projets de 2011 à 2015, contre 71 à fin 2014, soit une croissance de 28% en une année. Au total 42 institutions ont bénéficié des interventions du FPM, dont une vingtaine des appuis directs.

La structure des interventions a aussi évolué.

Le volume moyen des projets a doublé en passant de 103 943 USD en 2014 à 272 923 USD en 2015. Par ailleurs, la durée moyenne par projet est passée de 9 mois en 2014 à 11 mois en 2015.

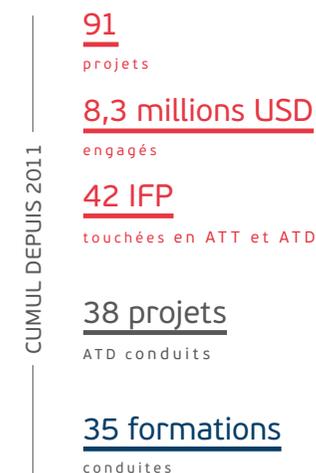
La répartition du budget d'assistance technique en fonction du segment de marché a évolué vers un rééquilibrage entre, d'une part, les IMF internationales et d'autre part les COOCEC, COOPEC et IMF d'initiative locale. En 2015 ces deux catégories d'institutions représentent chacune 44% de notre budget d'assistance technique, alors qu'en 2014 leurs parts respectives étaient de 25% et 42%.

Le soutien au développement de la PME (*downscaling* et *upscaling*) et d'autres produits innovants représentent les plus importantes interventions du FPM, soit respectivement 30% et 23% du budget total alloué à l'assistance technique. Les interventions pour l'amélioration des SIG et la gestion des risques viennent en seconde position avec respectivement 11% et 10%.

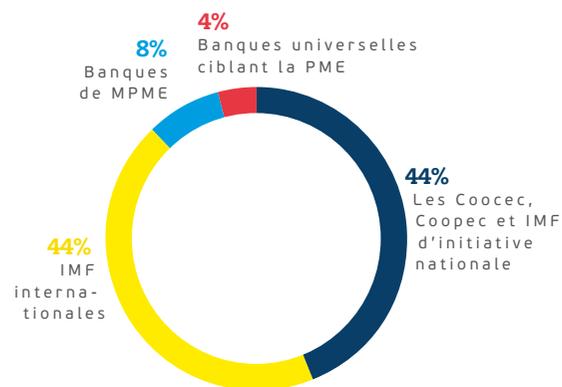


ATD →

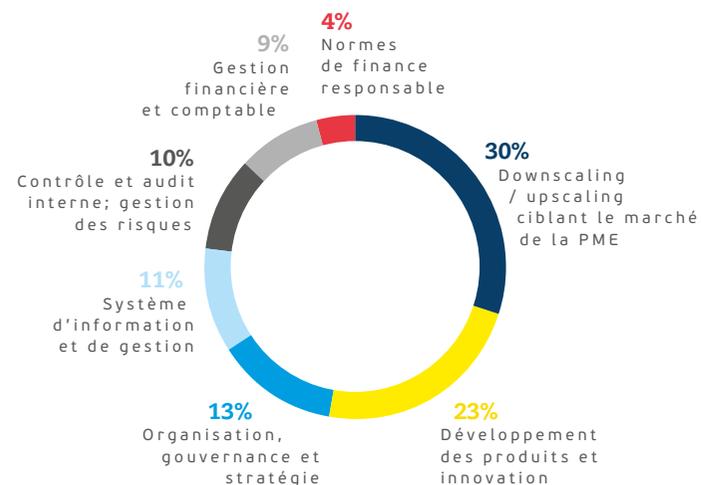
ATT →



DISTRIBUTION DU BUDGET DE L'ATD
PAR SEGMENT DE MARCHÉ À FIN 2015



DISTRIBUTION DU BUDGET DE L'ATD
PAR DOMAINE D'INTERVENTION À FIN 2015



SEGMENT DE MARCHÉ ET BUDGET TOTAL D'ATD À FIN 2015

Segments/catégories institutions financières partenaires	Institutions concernées	Montant en USD	Pourcentage
Les COOCEC, COOPEC et IMF d'initiative nationale	TUJENGE, MUCREFEKI, CAHI, SMICO, COODEFI, CAMEC INKISI	1 684 328	44%
IMF internationales	HEKIMA, FINCA, OIRDC, i Finance	1 709 843	44%
Banques de MPME	ADVANS BANQUE CONGO	303 375	8%
Banques universelles ciblant la PME	BOA	173 825	4%
TOTAL		3 871 371	100%

DISTRIBUTION DU BUDGET DE L'ATD PAR DOMAINE D'INTERVENTION À FIN 2015

Domaine d'intervention	Montant en USD	Pourcentage
Organisation, gouvernance et stratégie	511 575	13%
Downscaling / upscaling ciblant le marché de la PME	1 143 216	30%
Contrôle et audit interne, gestion des risques	396 962	10%
Gestion financière et comptable	339 423	9%
Développement des produits et innovation	885 831	23%
Système d'information et de gestion	422 680	11%
Normes de finance responsable	171 684	4%
TOTAL	3 871 371	100%

12/ Contribution du FPM à l'inclusion financière

Un impact accru sur les MPME et les populations actives à faibles revenus

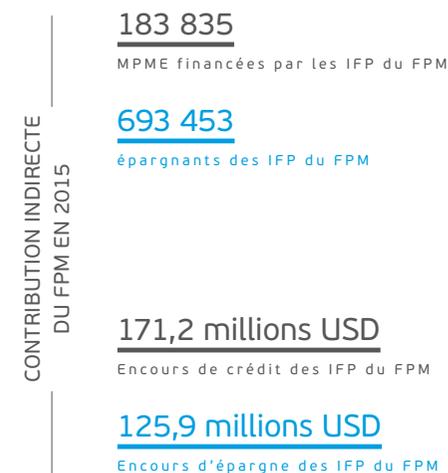
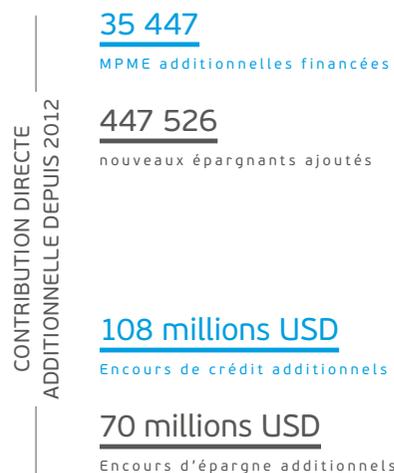
Par impact, il faut entendre la progression des institutions financières partenaires (IFP) consécutive aux appuis du FPM. Il s'agit d'éléments quantitatifs qui concernent principalement la portée. Naturellement, la progression des IFP ne peut être mise en totalité au crédit du FPM, mais ces chiffres témoignent d'une dynamique à laquelle le FPM a pris une part parfois très importante. Les effets indirects non quantitatifs sur l'institution partenaire sont également suivis.

De manière cumulée d'octobre 2011 à fin 2015, les partenaires du FPM ont financé 35 447 MPME supplémentaires et comptent 447 526 épargnants supplémentaires. Les activités d'assistance technique transversale (forums, formations et études de marché) contribuent également à cet impact à travers leurs externalités positives sur les compétences des agents et les performances des institutions. Au total, 658 cadres et agents des IFP ont été formés.

Contribution au financement



Contribution épargne



L'épargne moyenne des IFP est de 181 USD contre 171 USD en 2014. Ces montants soulignent que le FPM touche bien la cible des populations actives défavorisées.

La prise en compte de l'aspect genre est significative. Sur le total des bénéficiaires finaux de services financiers offerts par les IFP du FPM, en moyenne 41% sont des femmes.

Autre contribution



13/ Le FPM vu par ses partenaires IMF, COOPEC et banques et par quelques-uns de leurs clients

L'IMF HEKIMA

L'IMF HEKIMA, quelques chiffres à fin 2015 :

- Encours de crédit : 2,3 millions USD
- Nombre d'emprunteurs : 12 538
- Total actif : 3,5 millions USD

HEKIMA est une institution de microfinance de première catégorie qui opère dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, dans les villes de Goma et de Bukavu. L'activité principale d'HEKIMA est d'octroyer des microcrédits aux personnes à faible revenu pour financer leurs activités génératrices de revenus. 80% de la clientèle d'HEKIMA étant analphabète, l'institution organise des sessions de formation pour ses clients.

Ces formations leur permettent non seulement d'accéder aux crédits mais aussi de mieux contrôler leurs activités. Faute de présenter une garantie matérielle, les clients sont majoritairement rassemblés en groupes solidaires.

En partenariat avec le FPM depuis 2013, HEKIMA a pu amorcer sa transformation institutionnelle (pour accéder au statut de société de microfinance lui permettant notamment de mobiliser l'épargne du public), sa planification stratégique et le développement de nouveaux produits. Pour ce qui est de la transformation institutionnelle, le processus a déjà franchi l'étape de l'élaboration de documents stratégiques et son adoption parmi les actionnaires. En ce qui concerne le développement des produits, le FPM a assisté l'institution dans le développement des crédits individuels et prévoit d'entamer le lancement de l'épargne une fois que l'institution aura reçu l'agrément. HEKIMA a aussi obtenu une ligne de financement du FPM SA pour soutenir la croissance de son portefeuille.

Désireux de poursuivre sa collaboration avec le FPM, Marcellin Matabishi, Directeur général, témoigne :

« Dans le marché de la microfinance, il y a beaucoup de besoins. Et le FPM a répondu à certains de nos besoins en nous accompagnant dans les efforts pour corriger nos faiblesses. En effet, nous arrivons aujourd'hui à mieux suivre nos activités après la mise

en place de l'organe de contrôle interne. A présent, nous voulons voir le FPM nous accompagner dans d'autres projets. Nous l'invitons donc à mettre à notre disposition des produits adaptés pour accompagner notre transformation.

Pour l'avenir, nous voulons que le FPM nous accompagne dans des études de marché. Au-delà, le FPM pourrait nous assister dans la mise en place d'un logiciel de gestion performant qui réponde aux nouveaux défis technologiques en s'adaptant aux besoins de la clientèle. »

« A présent, nous voulons voir le FPM nous accompagner dans d'autres projets. »

IMF FINCA

FINCA, quelques chiffres à fin 2015 :

- Encours de l'épargne : 31,8 millions USD
- Encours de crédit : 71,3 millions USD
- Total actif : 85,8 millions USD
- Clients actifs : 274 156
- 18 agences réparties sur 4 provinces

FINCA SA est une institution de microfinance agréée par la Banque centrale du Congo. Elle a son siège social à Kinshasa et des agences disséminées sur l'étendue de la RDC principalement à Kinshasa, au Kongo Central, au Haut Katanga et au Sud-Kivu. Bientôt l'institution ouvrira des agences au Nord-Kivu et à Tshopo.

L'activité principale de FINCA est d'offrir des services financiers aux personnes à bas revenu afin de les aider à accumuler des richesses durables, créer de l'emploi et améliorer leur niveau de vie. La clientèle de FINCA se compose d'individus, de microentrepreneurs ainsi que d'institutions privées et publiques.

FINCA a reçu un soutien du FPM dans les trois domaines :

- le renforcement des capacités de l'institution pour une gestion optimale de la MPME par la finalisation des politiques et procédures de crédit;
- le déploiement de l'outil d'automatisation du processus de crédit « ARGOS », pour une efficacité accrue des opérations;
- l'expansion dans des nouvelles villes, notamment dans le Kasai.

Mamie Kalonda, Directeur général de FINCA SA :

« Globalement, les résultats sont de deux ordres. Pour les MPME, nous avons pu mettre en place des procédures pour analyser le crédit à octroyer aux micro et moyens entrepreneurs en toute rapidité, et assurer une bonne croissance de leurs activités. Plus de 2 millions USD de prêt ont été attribués aux microentrepreneurs, avec un prêt moyen de 50 000 USD.

Enfin, après les MPME, nous avons pu mettre en place un logiciel en phase d'essai pour l'automatisation de la gestion des crédits. In fine, ce logiciel rendra la gestion du produit plus efficace.



« Le FPM a contribué à la réalisation de notre vision (...) en nous appuyant techniquement et financièrement. »



Le FPM est une bonne institution avec des consultants maîtrisant le secteur financier au Congo et faisant preuve de beaucoup de professionnalisme. Il a aidé FINCA à consolider sa position sur le marché à travers le renforcement des capacités. Les études de marché du FPM nous ont été d'un grand apport et ont motivé la prochaine ouverture des agences de Kisangani, Mbuji-Mayi et Kananga. FINCA souhaite construire un grand réseau pour servir plus de microentrepreneurs, tout en les assurant d'une amélioration du niveau de vie, de la croissance de leurs actifs et la création des emplois.

Le FPM a contribué à la réalisation de notre vision en nous accompagnant dans les nouvelles villes et en nous appuyant techniquement et financièrement. Enfin, le FPM contribue à la croissance du portefeuille de FINCA en mettant à disposition des fonds à des conditions compétitives.»

Pour l'avenir, FINCA souhaite que le FPM l'appuie dans plusieurs domaines, notamment le renforcement des capacités de déploiement des services financiers par le téléphone mobile, le déploiement dans les nouvelles villes et provinces ainsi que le déploiement du réseau d'agents bancaires dans les zones éloignées, et, enfin, le développement de la carte bancaire de débit FINCA.

QU'EN PENSENT LES CLIENTS DE L'IMF FINCA ?

Passy Mabilia Mimi est une commerçante, mariée et mère de 4 enfants. Esthéticienne de formation, elle a de nombreuses activités commerciales. Elle est propriétaire d'un magasin d'alimentation, d'une maison d'habillement et d'un salon de coiffure pour femmes.

Après avoir évolué dans un groupe solidaire composé de plusieurs membres, Passy Mabilia Mimi traite désormais individuellement avec FINCA.

Elle raconte l'histoire de la relation avec FINCA :

« En tant que cliente de longue date de FINCA, j'ai commencé par un seul petit commerce. Progressivement, FINCA a commencé à augmenter mon financement après chaque cycle, d'abord de 4 mois puis on est passé à 6 mois et 8 mois.

Le passage du crédit de groupe plus petit au crédit individuel de montant consistant m'a permis de développer davantage mon business. Actuellement et grâce à l'appui financier de Finca, j'ai pu également voyager et importer des marchandises. Les affaires sont devenues rentables. Je suis en mesure de dégager un surplus et d'engager du personnel additionnel. »

Très satisfaite de sa relation avec FINCA, la commerçante Passy Mabilia souhaite que FINCA l'appuie davantage.

Madame Mabilia précise : « FINCA doit continuer à nous appuyer davantage. En effet, nous sommes dans un pays pauvre. Grâce aux crédits, nous arrivons à travailler, mais il nous faut plus de temps. Si nous pouvons avoir un délai de grâce pour chaque financement, les choses iraient encore mieux. FINCA doit continuer à nous servir car le surplus nous permet de subvenir aux besoins de nos familles, de contribuer aux études des enfants, aux loyers ».



« Avec l'appui du FPM, nous avons réussi la migration complète vers un nouveau logiciel de gestion. »

COOPEC CAHI

COOPEC CAHI, quelques chiffres à fin 2015 :

- Encours de l'épargne : 9,6 millions USD
- Encours de crédit : 9,6 millions USD
- Plus de 15 000 membres

Créée en 1976, la Coopérative d'épargne et de crédit CAHI est une initiative des chrétiens et prêtres catholiques de la ville de Bukavu.

La COOPEC CAHI occupe actuellement une part importante du marché dans la ville de Bukavu en termes de bilan et d'encours de crédit.

Les interventions du FPM auprès de CAHI ont porté sur :

- l'amélioration de la gestion des risques dont le risque crédit;
- la migration complète vers un nouveau système d'information et de gestion;
- l'amélioration des politiques et procédures de gestion des crédits;

- le coaching de terrain avec des agents de crédit, des chefs d'agence et des agents de recouvrement;
- la mise à disposition d'une ligne de financement par le FPM SA.

Patient Mulumeoderhwa Choya, Gérant, témoigne :

« Avec l'appui du FPM, nous avons réussi la migration complète vers un nouveau logiciel de gestion actuellement implémenté dans tous les guichets et agences de la COOPEC. D'une gestion manuelle, nous sommes passés à une informatisation de toutes les opérations : les rapports sont produits quasi automatiquement et les opérations de clôture se font en un temps record. Ces appuis ont permis également de renforcer les politiques et procédures internes de crédit, d'audit, etc. Le coaching a été réalisé par des consultants expérimentés. Nous mettons à présent en pratique tous ces acquis pour améliorer la gestion globale de la COOPEC.

Nous avons reçu un financement du FPM SA qui a été très salubre. Il nous a permis de desserrer l'étau sur les contraintes de la liquidité et de soutenir la croissance du portefeuille de crédit. Nous constatons également que le nombre des clients a augmenté.

Le FPM devrait continuer à nous appuyer financièrement et techniquement. Nous mettons beaucoup d'espoir dans ce partenariat pour l'amélioration de nos performances et la continuité des activités de notre institution ».

Advans Banque Congo

Advans Banque Congo est une banque de développement dédiée à la microfinance. Créée en 2008, elle a comme mission de permettre l'accès aux services financiers aux personnes les moins desservies par le système financier et plus spécifiquement les micro, petites et moyennes entreprises. Advans Banque Congo est spécialisée, entre autres, dans l'octroi de crédit, la collecte de dépôts, les transferts nationaux et internationaux, les chèques et encaissements de chèques.

Advans Banque Congo,
quelques chiffres à fin 2015 :

- Encours de l'épargne : 16,2 millions USD
- Encours de crédit : 33,9 millions USD
- Nombre d'emprunteurs : 8 372
- Nombre d'épargnants : 30 948
- 7 agences dont une à Kikwit et 12 mini-guichets

En 2015, la banque a bénéficié de l'appui du FPM ASBL pour le lancement de la carte de crédit domestique, la mise en place de la stratégie de tarification de la carte et l'organisation commerciale. Cette mission s'est déroulée avec succès, ce qui explique qu'à ce jour, la banque est à plus de 2 000 cartes vendues.

Un deuxième aspect de l'appui du FPM ASBL à la banque a porté concrètement sur le coaching des directeurs d'agence en tant que managers. Grâce à ce soutien, les directeurs d'agence ont pu acquérir des connaissances de base en management des équipes et de conflit, gestion de la planification et des priorités, etc. L'objectif était d'augmenter la performance de leurs agences et d'être plus à l'aise avec leurs collaborateurs respectifs.

Enfin, le FPM SA a financé la banque en lui accordant un prêt senior pour soutenir le développement de son portefeuille de MPME.

L'avis du Directeur général d'Advans Banque Congo, Yvonnick Peyraud :

« Notre relation avec le FPM ASBL est toujours aussi professionnelle. En effet, il s'agit d'une institution sérieuse et disponible, qui connaît bien le secteur de la microfinance. »



« (...) une institution sérieuse et disponible, qui connaît bien le secteur de la microfinance. »



Il y a plusieurs missions en cours pour lesquelles nous avons l'appui du FPM ASBL. Nous venons de lancer une mission sur la responsabilité sociétale de la banque. Nous voulons nous assurer que notre mission de banque de développement transpire auprès des collaborateurs et des clients. Nous avons une première phase de diagnostic qui vient d'être réalisée sur la base d'un questionnaire-type sur la responsabilité sociétale. Par rapport à nos concurrents, nous affichons le meilleur résultat dans le domaine des financements responsables.

Quant à la deuxième mission, elle se rapporte au service client. Nous voulons organiser une enquête de satisfaction auprès de la clientèle. Nous espérons aussi définir un indicateur de mesure et de mise en œuvre d'une culture client auprès des collaborateurs d'agences. Cette mission vient à peine d'être lancée et il est encore trop tôt pour faire une première évaluation.

Enfin, nous poursuivons également la phase de coaching des directeurs d'agence. Nous voulons nous assurer que les directeurs tiennent compte de toutes les actions et que le relais est bien assuré par les superviseurs ».

QU'EN PENSE LA CLIENTÈLE ADVANS BANQUE CONGO ?

Alain Kintembe Nsakala détient une quincaillerie depuis plus de cinq ans. Il en est à son troisième cycle de crédit auprès d'Advans Banque. Depuis le début de leur relation, Alain Nsakala affirme qu'il est satisfait des services de la banque.

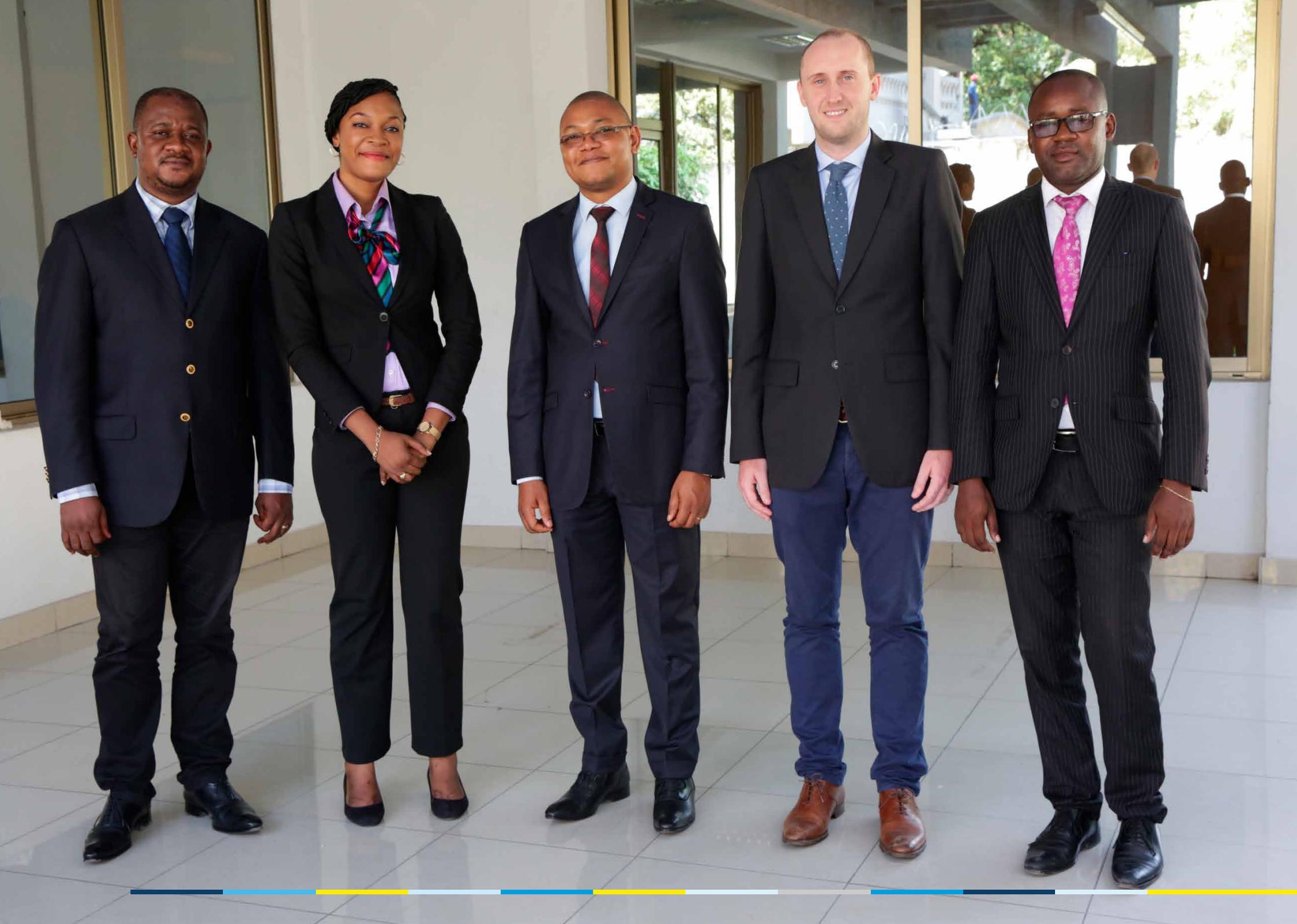
L'avis d'Alain Nsakala :

« En écoutant des témoignages au sujet de la banque, je me suis senti directement proche d'elle, j'ai personnellement fait le déplacement à la banque pour solliciter le crédit. Depuis tout va pour le mieux : crédit, accompagnement, etc.

Grace à Advans Banque, je réalise de grands projets, j'atteins progressivement mes objectifs en termes de volume de marchandises à vendre. Aujourd'hui, je suis capable de travailler seul sans m'associer à d'autres commerçants et j'arrive ainsi à consolider mon investissement et à réaliser une performance financière accrue. J'envisage maintenant d'étendre mes activités et pour cela il me faut investir davantage.

L'appui de la banque restera incontournable pour la consolidation de mes activités et je suis certain qu'elle m'accompagnera dans cette nouvelle aventure. »

« Grace à Advans Banque, je réalise de grands projets, j'atteins progressivement mes objectifs en termes de volume de marchandises à vendre. »





cinquième partie

Les états financiers du FPM SA

14/ Bilan

Exprimé en francs congolais-CDF

Actif

	Notes	31/12/2015
Caisse, Correspondants nostri, et Banque centrale CCP	4.1	6 602 012 856
Effets publics admissibles au refinancement auprès de la BCC		0
Créances sur les établissements de crédit		0
Crédits à la clientèle	4.2	10 743 269 953
Obligations, actions, titres ou participations		0
Total disponible et réalisable		17 345 282 809
Immobilisations incorporelles		790 095 108
Immobilisations corporelles		62 936 297
Total immobilisés nets	4.5	853 031 405
Capital souscrit non versé	4.3	3 588 262 200
Actions souscrites non versées		0
Autres actifs		16 239 362
Comptes de régularisation	4.4	98 541 447
Total immobilisations financières		3 703 043 009
TOTAL DE L'ACTIF		21 901 357 222

Passif

	Notes	31/12/2015
Correspondants lori, Banque centrale et CCP		0
Dettes envers les établissements de crédit		0
Dettes envers la clientèle		0
Dettes représentées par un titre (bons, obligations...)		0
Autres passifs		301 294 418
Comptes de régularisation		155 690 698
Total exigible		456 985 116
Capital souscrit ou dotation en capital		21 557 532 000
Provisions pour pertes, risques et charges		25 576 000
Fonds de financement et garantie		0
Subvention d'équipement		0
Emprunts à long terme et moyen terme		0
Réserves et primes d'émission		0
Plus-value de réévaluation et provision réglementée		0
Report à nouveau		0
Total non exigible	4.6	21 583 108 000
Résultat de la période	4.7	(138 735 895)
Total fonds propres		21 444 372 105
TOTAL DU PASSIF		21 901 357 222

15/ Compte de résultat

Exprimé en francs congolais-CDF

	Notes	31/12/2015
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	4.7.1	188 248 615
Produits sur opérations avec la clientèle	4.7.2	356 613 565
Total intérêts et commissions		544 862 180
Autres produits bancaires (établissements de crédit)		64 350 000
Autres charges bancaires (établissements de crédit)		(11 528 796)
Produit net bancaire (établissements de crédit)		597 683 384
Produits accessoires		0
Subvention d'exploitation		0
Charges générales d'exploitation		(596 171 370)
Charges du personnel		(482 079 535)
Impôts et taxes		(271 662 465)
Résultat brut d'exploitation		(752 229 986)
Dotations aux amortissements		(112 578 711)
Reprises sur amortissements		0
Plus-value ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs		0
Dotations et pertes sur créances irrécouvrables / Reprises sur provisions		(133 216 000)
Résultat exceptionnel		864 737 429
Résultat courant avant impôt		(133 287 268)
Impôt sur le résultat	4.7.3	(5 448 626)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(138 735 895)

16/ Capitaux propres

Exprimé en francs congolais-CDF

	31/12/2014	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2015
Réserves légale et spéciale	0	0	0	0
Réserve pour augmentation de capital	0	0	0	0
Capital	5 520 000 000	0	0	5 520 000 000
Capital apport des actionnaires	0	16 037 532 000	0	16 037 532 000
Provision pour pertes, risques et charges	0	25 576 000	0	25 576 000
Pertes précédentes reportées	0	0	0	0
Plus-value de réévaluation	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	0	0	(138 735 895)	(138 735 895)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 520 000 000	16 063 108 000	138 735 895	21 444 372 105

Le total des capitaux propres représente le capital souscrit par les actionnaires diminué de la perte nette comptable après impôt société.

17/ Tableau des flux de trésorerie

Exprimé en francs congolais-CDF

FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2015
Flux de trésorerie d'exploitation	6 309 257
Produits d'exploitation bancaire encaissés	187 271 115
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(11 528 796)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	0
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	0
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	(740 600)
Titres de placements	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(1 720 376 497)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 551 684 035
Impôt sur les bénéfices	
Flux de trésorerie d'investissement	(11 373 587 412)
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	356 613 565
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement	(10 764 000 000)
Acquisitions / Cessions sur immobilisations	(966 200 977)
Flux de trésorerie de placement	17 969 269 800
Émissions d'actions	17 969 269 800
Émissions d'emprunts	0
Remboursement d'emprunts	0
Augmentation / Diminution ressources spéciales	0
Dividendes versés	0
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	21 210
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	6 602 012 856
Liquidités et équivalents de liquidités en début exercice	0
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	6 602 012 856

18/ Rapport général des Commissaires aux comptes annuels

aux membres de l'Assemblée générale du FPM SA - Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale de la société Fonds pour l'inclusion financière en RD Congo (FPM SA), nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- Le contrôle des comptes annuels du FPM SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Banque centrale du Congo – BCC.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société Fonds pour l'inclusion financière en RD Congo (FPM SA). Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également

à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables applicables dans le secteur des établissements de crédit en République démocratique du Congo, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

VÉRIFICATION ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES DU SECTEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Nous avons également procédé, conformément aux exigences de la Banque centrale du Congo, aux vérifications spécifiques sur la correcte application des instructions de la Banque centrale du Congo.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les

documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des exigences de la Banque centrale du Congo, nous vous signalons les faits suivants :

- Les fonds propres de la société, conformément à l'instruction de la BCC n°14 se chiffrent à CDF 21,444 milliards soit équivalant USD 23,309 millions, supérieurs au capital minimum exigé de USD 5 millions.
- La société s'est conformée à l'instruction n°16 portant règles prudentielles relatives à la classification et au provisionnement des créances des établissements de crédit au 31 décembre 2015.

Kinshasa, Le 4 avril 2016

Le collège des commissaires aux comptes :

Samuelson Lukimuena Kuba
Réviseur comptable

Nico Mabata Ntantu
Réviseur comptable





sixième partie

Les états financiers du FPM ASBL

19/ Bilan

Exprimé en dollars américains

Actif

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs immobilisées :			
Charges à étaler		13 221	11 921
Logiciel		576	878
Immobilisations incorporelles		13 797	12 798
Mobilier de bureau		11 777	25 705
Matériel de bureau		34 383	34 450
Matériel de communication		765	2 216
Matériel informatique		20 059	25 822
Matériel de transport	5.1	21 400	28 534
Immobilisations corporelles		88 384	116 728
Garantie et cautionnement versés	5.2	65 760	68 560
Dépôts à terme (MT)	5.8.2	1 075 001	2 657 369
Immobilisations financières		1 140 761	2 725 929
Total valeurs immobilisées		1 242 942	2 855 455
Actif circulant :			
Fournisseurs		133 740	129 482
Clients		503 258	177 134
Clients douteux		4 491	4 491
Clients litigieux		127 275	0
Factures à établir		120 358	87 725
Débiteurs divers	5.3	89 076	122 350
Valeurs réalisables		978 198	521 181
Produits à recevoir	5.4	374 439	127 086
Produits financiers échus non reçus	5.5	56 279	67 913
Charge constatées d'avance	5.6	20 777	27 892
Autres créances		451 494	222 891
Total actif circulant		1 429 693	744 072
Trésorerie actif :			
Dépôts à terme CT	5.8.2	733 178	0
Banques		4 331 654	6 230 405
Caisses		2 217	23 567
Total disponible	5.7	5 067 050	6 253 972
TOTAL DE L'ACTIF		7 739 684	9 853 500
ENGAGEMENT HORS BILAN	5.11	1 808 179	2 657 772

Passif

		Notes	31/12/2015	31/12/2014
Fonds propres :	Fonds social		1 550 000	1 300 000
	Fonds d'affectation	5.8.2	1 075 001	2 657 369
	Perte reportée		0	-390 386
	Résultat reporté		1 942 306	1 167 467
	Résultat de la période		161 736	1 165 226
	Subvention 2010		2 787	13 806
	Subvention d'équipement KfW		2 240	6 013
	Subvention BM		1 660	3 978
Total fonds propres		5.8	4 735 730	5 923 473
Dettes à court terme :	UNCDF	5.9.1	39 928	39 928
	KfW	5.9.1	1 396 300	3 549 432
	BM	5.9.1	69 736	77 980
	IPR		21 783	13 238
	INSS		2 375	3 714
	INPP		839	745
	Retenue locative		4 050	3 825
	Fournisseurs	5.9.2	129 741	40 175
	FS	5.9.3	55 404	
	Créditeurs divers		17 890	90 245
	Factures à recevoir		13 645	10 300
	Effets à payer	5.9.4	254 370	0
	Versement à effectuer/DAT	5.8.2	733 178	
	Provisions pour risques et charges	5.10.1	132 948	100 445
	Provisions pour dép. créances douteuses	5.10.2	131 766	0
Total dettes à court terme			3 003 954	3 930 026
TOTAL PASSIF			7 739 684	9 853 500
ENGAGEMENT HORS BILAN		5.11	1 808 179	2 657 772

20/ Compte de résultat

Exprimé en dollars américains

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Ventes		344 494	211 918
Subventions d'exploitation		3 634 226	3 376 095
Autres produits		152 513	54 083
Achats et variation des stocks	5.12	-65 950	-64 010
Transports consommés	5.13	-46 911	-101 981
Services extérieurs A	5.14	-247 821	-216 917
Services extérieurs B	5.15	-2 422 998	-1 631 172
Impôts et taxes	5.16	-13 464	-6 432
Autres charges	5.17	-660 323	-193 522
Valeur ajoutée		673 766	1 428 062
Charges du personnel	5.18	-555 871	-471 825
Excédent brut d'exploitation		117 894	956 237
Dot. aux amortissements et provisions		-49 982	-17 033
Résultat d'exploitation (1)		67 912	939 204
Revenus financiers		189 857	213 633
Frais financiers		-1 002	-1 770
Dotation aux provisions financières		-4 000	-1 035
Résultat financier (2)		184 855	210 828
Résultat des activités ordinaires (3)=(1)+(2)		252 767	1 150 032
Produit de cession d'immobilisations			400
Reprises de subvention		33 789	15 468
Valeur comptable de cession			-673
Charges H.A.O.		-124 820	0
Résultat hors activités ordinaires (4)		-91 031	15 195
RÉSULTAT NET (5)=(3)+(4)		161 736	1 165 227

21/ Tableau financier des ressources et des emplois

(TAFIRE) Exprimé en dollars américains

RÉF.	RUBRIQUES		2015		2014
			EMPLOIS	RESSOURCES	(E - ; R+)
I.	Investissements et désinvestissements	01			
	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)	02	1 301		-11 921
	Croissance interne	03			
	Acquisitions/cessions d'immobilisations incorporelles	04			-905
	Acquisitions/cessions d'immobilisations corporelles	05	17 871		-47 684
	Croissance externe	06			
	Acquisitions/cessions d'immobilisations financières	07	1 612 539		39 021
	Investissement total	08	1 631 711		-21 489
II.	Variation du besoin de financement d'exploitation (cf. supra: Var. B.F.E.)	09	2 344 897		-3 218 885
(A)	Emplois économiques à financer	10	3 976 608		-3 240 374
III.	Emplois ressources (B.F., H.A.O.)	11			
IV.	Emplois financiers contraints (à l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII)	12			
	Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières	13			
(B)	Emplois totaux à financer	14	3 976 608		-3 240 374
V.	Financement interne	15			
	Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (ressources)	16		181 929	1 168 099
VI.	Financement par les capitaux propres	17			
	Augmentations de capital par apports nouveaux	18		250 000	350 000
	Subventions d'investissement	19			
	Prélèvements sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)	20	1 582 368		-12 979
VII.	Financement par de nouveaux emprunts	21			
	Emprunt (remboursements anticipés inscrits séparément en emplois)	22			
	Autres dettes financières (remboursements anticipés inscrits séparément en emplois)	23			
(C)	Ressources nettes de financement	24	1 150 439		1 505 120
(D)	Excédent ou insuffisance de ressources de financement	25	-1 920 101		-1 831 362
VIII.	Variation de la trésorerie	26			
	Trésorerie nette	27			
	à la clôture de l'exercice + ou -	28		4 333 871	
	à l'ouverture de l'exercice + ou -	29		6 253 972	
	Variation trésorerie (+ si emplois; - si ressources)	30		1 920 101	1 831 362
	CONTRÔLE	31			
	CONTRÔLE (À PARTIR DES MASSES DES BILANS 2015 ET 2014)	32	EMPLOIS		RESSOURCES
	Variation du fonds de roulement (FOR) : FdR (2015) - FdR (2014)	33		ou	424 797
	Variation du B.F. global (B.F.G) : BFG (2015) - BFG (2014)	34	2 344 897	ou	
	Variation de la trésorerie (T) : T (2015) - T (2014)	35		ou	1 920 101
	TOTAL	36	2 344 897	=	2 344 898

22/ Rapport de l'Auditeur indépendant

aux membres de l'Assemblée générale du FPM ASBL - Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'institution FPM ASBL, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultat ainsi que le tableau financier de ressources et emplois pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes et principes comptables applicables en République démocratique du Congo, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les

normes internationales d'audit (IFAC). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à ces évaluations des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, et la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION

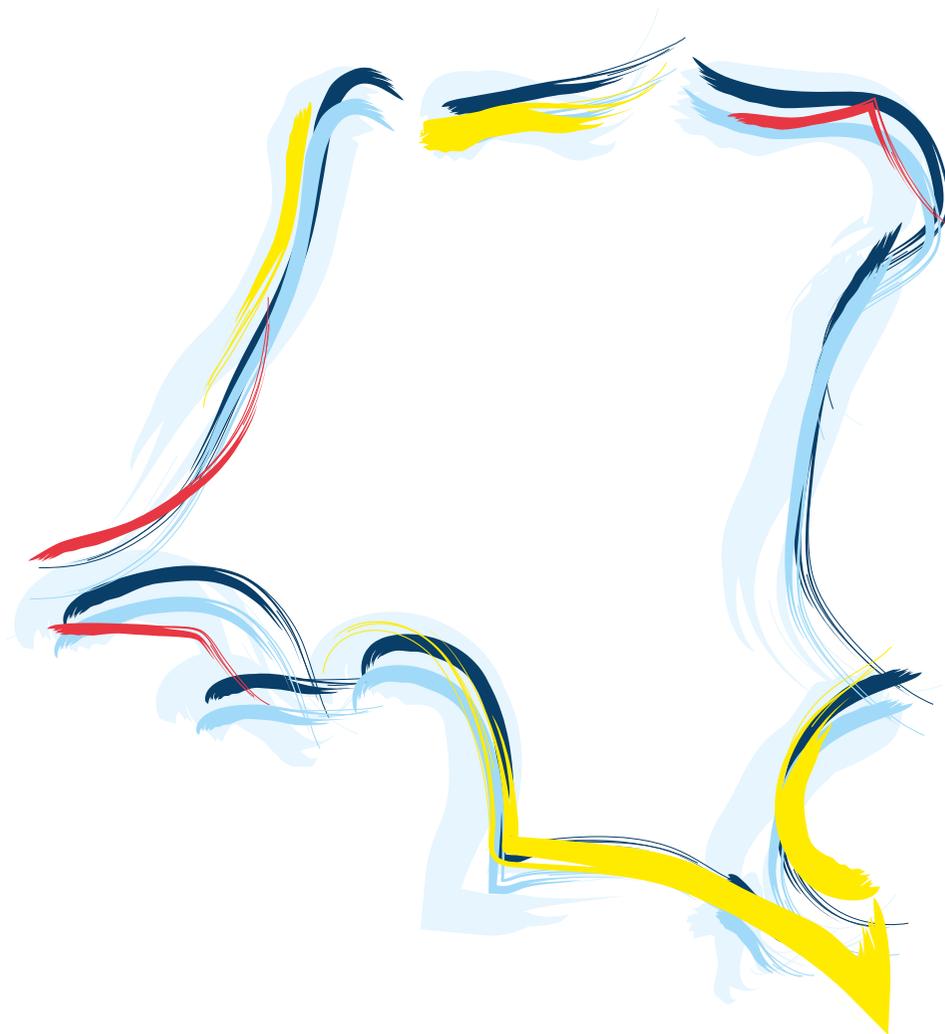
A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FPM ASBL au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables applicables en République démocratique du Congo.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information additionnelle sur les notes annexes 4.2.1, 4.2.4 et 4.2.5 qui précisent les règles spécifiques appliquées par le FPM ASBL.

Kinshasa, le 10 mai 2016

ABCD - Auditeurs associés en Afrique - KPMG RDC
Jean-Yves Parant, Directeur associé



Éditeur responsable

Direction générale du FPM ASBL

Graphisme et mise en page

Une collaboration M&C.M

www.mcmanagement.be

et De Visu Digital Document Design

www.devisu.com

Production

M&C.M sprl

info@mcmanagement.be

Rédaction

FPM

Photos

cov.1, cov.4, pp.9, 16-17, 21: Istock

p.1, cov.4: Gettyimages

Autres: FPM (D.R.)





17, AVENUE KAUKA | Q/BATELELA
COMMUNE DE GOMBE | KINSHASA
RÉP. DÉMOCRATIQUE DU CONGO
WWW.FPM.CD | +243 99 20 06 139

